



INFORMATIONS MUNICIPALES # 03

Juillet 2014

Saulon-la-Chapelle

Zoom sur...



Les restrictions de l'usage de l'eau

Les niveaux des cours d'eau sont en forte baisse dans tout le département. Les nappes phréatiques sont également pour la plupart largement orientées à la baisse.

Cette situation s'explique par un déficit marqué des précipitations depuis début mars et des températures supérieures à la normale. Sur notre territoire, les sols et les ressources sont dans une situation comparable à celle de la sécheresse de 1976. Les récents épisodes pluvieux ne sont pas efficaces car captés principalement par la végétation.

LES MESURES APPLICABLES A TOUS (au 27 juin)

- Interdiction des arrosages des pelouses (privées et publiques), des espaces verts et des aires de loisirs,
- Interdiction de l'arrosage des surfaces à vocation sportive (terrain sensu stricto) entre 10 heures et 19 heures du matin (sans perte d'eau par écoulement),
- Interdiction du remplissage des piscines privées (sauf régime dérogatoire possible pour la première mise en eau des nouvelles piscines),
- Interdiction, pour les particuliers, du lavage des véhicules à leur domicile, du lavage des façades et des toitures sous réserve de nécessité de l'hygiène publique,
- Interdiction d'arrosage des potagers (jardins) et des massifs fleuris entre 10 h 00 et 19 h 00 .

Ces mesures sont entrées en vigueur le vendredi 27 juin et il est possible que d'autres arrêtés de restrictions de l'usage de l'eau soient pris dans les semaines qui viennent.

Le mot du Maire

Voici le numéro 3 de notre bulletin d'information municipal. Comme vous pouvez vous en rendre compte, la nouvelle équipe commence à mettre en place ce qui avait été prévu. Depuis le 1^{er} juillet, un deuxième employé communal a été recruté pour une période de 6 mois ; ainsi, nous devrions pouvoir assurer plus sereinement l'entretien de notre commune. Ont également été mises en place les permanences d'élus. N'hésitez pas à venir les rencontrer pour discuter avec eux et échanger sur la vie locale. Un point sera fait aux vacances pour voir la suite à donner à cette action. Différents travaux sont également prévus dans les prochaines semaines, notamment sur les aspects de sécurité.

D'autres sujets sont en cours de traitement, principalement le PLU et les demandes de construction. Des contacts ont été renoués avec les services et organismes concernés afin d'évaluer les différentes solutions et les conséquences pour notre commune.

Comme vous pouvez le voir, les sujets ne manquent pas ! Nous n'en doutons pas ! Cela ne nous empêche pas de penser à la convivialité et à l'échange. C'est ainsi que nous nous vous proposons de nous retrouver les 13 et 14 juillet près du plan d'eau autour d'animations proposées par la municipalité et les associations.

Cette période ne doit pas nous faire oublier les problèmes de sécurité. Si vous vous absentez, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie dans le cadre de l'opération Tranquillité vacances.

Bonne lecture et bon été à tous !

Pascal BORTOT

Maire de Saulon-la-Chapelle

Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

<i>Conseil municipal du 16 juin 2014</i>	<i>P. 2</i>
<i>Opération tranquillité vacances</i>	<i>P. 3</i>
<i>Recueil de documents sur nos lavoirs</i>	<i>P. 3</i>
<i>Agenda, Informations pratiques</i>	<i>P. 4</i>
<i>Programme festivités du 14 juillet</i>	<i>P. 4</i>
<i>Réglementation</i>	<i>P. 4</i>

Réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2014

(NB : les comptes rendus sont affichés dans leur intégralité sur les panneaux d'informations publics)

1) MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

Membres titulaires :

M. Gilles GADESKI
Mme Catherine SIRI-RACLE
M. Alain BŒUF

Membres suppléants :

M. Christophe ALLEXANT
Mme Christel MANGEMATIN
Mme Nathalie PEDRON

2) ADHÉSION AFUL LONGS CHAMPS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la Commune à l'Association Foncière Urbaine Libre "Les Longs Champs" ; MM. Bortot et Gadeski représenteront la commune aux réunions.

3) EMPLOYÉ COMMUNAL

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014, à raison de 35 heures hebdomadaires.

4) ÉVOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS

La Communauté de Communes du Sud Dijonnais souhaite acquérir une surface de terrain d'environ 290 m² située sur la partie sud de ses locaux et qui appartient à la commune de Saulon-la-Chapelle, ceci afin de s'agrandir pour donner entière satisfaction aux professionnels de la santé et assurer un bon fonctionnement de la structure intercommunale. Demande acceptée à l'unanimité pour céder au prix de un euro cette parcelle de terrain.

5) PANNEAUX LUMINEUX

Une publication au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) sera faite afin que les prestataires intéressés puissent répondre ; la date limite de réponse est fixée au 30 juin 2014.

6) POINTS TRAVAUX

Plusieurs aménagements et travaux vont être effectués sur la commune, notamment pour des aspects de sécurité : zone 30 dans le lotissement du Levant, Stop installé au chemin des cerisiers dans le sens cerisier-rue du foyer, démolition et remplacement de l'abri bus vers l'école maternelle, salle du foyer rural, cimetière, transfert bibliothèque, jardin de l'école du centre, entrées des écoles maternelles et primaires.

D'autres points sont à l'étude comme la signalétique du carrefour de l'église, le trottoir devant la salle polyvalente, le curage du fossé vers la zone de loisirs.

Deux consultations ont été lancées : choix d'un cabinet pour le diagnostic accessibilité et réalisation de l'agenda accessibilité programmée, nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

7) QUESTIONS DIVERSES

- **Permanences élus** : samedi 21 juin : G. GADESKI et N. PEDRON, 28 juin : C. MANGEMATIN et F. COUPECHOUX, 5 juillet : A. BŒUF et S. POULY.
- **PCS** : Le conseil municipal doit travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde et à terme, remettre aux habitants un document qui résume ce qu'il faut faire en cas d'inondation, de fuite de gaz, d'accident de train....
- **Écoles** : effectifs des écoles à la rentrée 2014 :
 - Maternelle : 17 enfants en petite section, 20 en moyenne section et 27 en grande section, soit un total de 64 élèves.
 - Primaire : 10 CP, 17 CE1, 21 CE2, 17 CM1, 19 CM2, soit un total de 84 élèves.La fête de l'école maternelle est prévue le 24 juin et celle de l'école primaire le 7 juillet.
- **Tennis** : lecture de deux courriers de la section tennis du foyer rural concernant la réfection des terrains et l'évolution du club house.



Opération Tranquillité vacances

La gendarmerie et la police nationale veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. La gendarmerie met en place **un formulaire de demande individuelle** vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile (disponible sur l'internet Opération Tranquillité Vacances).

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de

villégiature. N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseil auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.



Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03.80.51.80.76

APPEL : Recueil de documents sur nos lavoirs

Notre commune compte deux beaux lavoirs que la commission « Vie communale » souhaite rendre accessible au public en journée. Un « ménage de printemps » a été réalisé bénévolement par les membres de la commission (débarrassage des objets incongrus, nettoyage, désenvasement). Afin de valoriser à la fois ce patrimoine bâti, véritable témoignage de notre culture, mais aussi le travail des bénévoles, une inauguration est en projet.



Dans cette perspective, nous recherchons des documents relatifs aux lavoirs de Saulon-la-Chapelle (cartes postales, photos, témoignages, objets etc.) qui pourront être présentés lors d'une animation dont la date reste à définir. Vos documents seront protégés et dans la mesure du possible, mis en valeur.

Contacts : secrétariat de mairie 03.80.79.14.30

mairie.saulonlachapelle@wanadoo.fr

AGENDA...

13 et 14 juillet Festivités du 14 juillet

21 juillet Conseil municipal. Mairie 19h15 (ouvert au public)

Bien vivre ensemble ...

Rappel le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et des déchets végétaux **EST**

INTERDIT Une seule solution : la déchetterie !

Ça va mieux en le disant ! Déposer son verre dans les containers prévus à cet effet, c'est bien !

Le faire entre 8h30 et 19h30, moteur arrêté, c'est mieux !

Calcul mental Combien de temps un moteur reste en marche devant un commerce ? Entre 2 et 5 mn selon le commerce et le client. Et si l'on multiplie par 50 ou 100 clients ? ...

Quand je coupe mon moteur devant un commerce, j'économise du carburant, je pollue moins et je respecte le voisinage !



Ouvert ou fermé ?...

Commerces, services publics, professionnels de santé : le point sur ce qui sera ouvert cet été

Boulangerie fermé du lundi 4 au 24 août (à confirmer).
Dépôt de pain au
Tabac/presse.

Boucherie fermé du lundi 11 au 26 août

Tabac/Presse ouvert tout l'été

Coiffure ouvert tout l'été

Onglerie fermé du samedi 23 août au lundi 1er septembre

Restaurant ChezToph

ouvert tout le mois de juillet

Mairie fermé du lundi 11 au vendredi 15 août inclus

Communauté de communes ouvert tout l'été

La poste ouvert tout l'été.

Médecin dates non communiquées

Dentiste fermé du 28 juillet au 17 août (à confirmer)

Kinésithérapeute fermé du 26 juillet au 15 août

Psychologue fermé du 26 juillet au 24 août

Infirmière fermé tout l'été

Pharmacie ouvert mais avec changement horaires (lundi au vendredi 9h/12h et 14h/19h samedi 9h/12h)

Bibliothèque fermé du 3 juillet au 2 septembre

Festivités du 14 juillet

Dimanche 13 juillet

- **Retraite aux flambeaux** (RV place du Foyer à 21h30)
- **Feu d'artifice** au Plan d'eau à 22h00
- **Bal populaire** avec sonorisation & buvette (Salle des Fêtes)

Lundi 14 Juillet

Kermesse au Plan d'eau (de 14h30 à 18h)

- **Concours de pétanque** pour tous (doublette par famille, par rue, par quartier...au choix). Inscription enregistrée jusqu'au 11 juillet à

mairie.saulonlachapelle@wanadoo.fr

ou sur place en fonction des places disponibles

RECTIFICATIF : l'inscription au concours ne sera pas gratuite mais coutera 1 €

- **Structures gonflables** pour les enfants de 3 à 12 ans
- **Stands pour les enfants** chamboule-tout, pêche à la ligne....
- **Jeu de quilles** à l'ancienne
- **Buvette**
- **Barbecue**
- **Barbe à Papa**
- **Exposition de vieilles voitures**



(Programme sous réserve de modification)

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h15 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h15 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

mairie.saulonlachapelle@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

Brigade de gendarmerie de Gevrey Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h